**Visuel P. 16**

Couv dossier

**Étiquette (p. 16)**

Saint-Barthélemy-d’Anjou compte

**75 km de voirie** dont **27,6 km de voies cyclables**

**Data design (p. 17)**

**5,5 km** d’itinéraire cyclable entre le parc de Pignerolle et la mairie d’Angers

Angers Loire Métropole a engagé **1,7 millions d’€** pour relier la Petite Gare au Parc de Pignerolle à vélo

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
Article principal p.17-18**

**Mobilités à St-Barth : pour que chacun trouve sa voie**

***Se partager l’espace public et notamment les voies de circulation est l’un des enjeux majeurs de la municipalité. Face au changement climatique et aux besoins de mobilité toujours grandissants, la politique des déplacements doit développer des espaces dédiés à chaque type de mobilité et offrir aux habitants une ville végétalisée, sécure et agréable.***

La municipalité mène une politique engagée pour permettre le développement et la diversification des mobilités sur son territoire afin que chacun puisse circuler en toute sécurité. Ainsi, elle s’emploie à développer plusieurs alternatives, en facilitant les modes de déplacements doux pour permettre de sortir d’une certaine dépendance à l’automobile, tout en rééquilibrant les différents usages : vélos, voitures, transports en commun, piétons... La Ville s’adapte également à l’amplification de certaines pratiques telles que le vélo et à la trottinette électrique, le covoiturage…

**Des aménagements pour une meilleure mobilité**

Depuis plusieurs années, la Ville multiplie les aménagements urbains. Ce travail, réalisé avec Angers Loire Métropole (ALM), en charge de l’entretien et de l’aménagement de la voirie, a pour but de faciliter le partage des axes de circulation et de réduire la vitesse des véhicules. Ainsi, on voit se développer la création de zones 30 ou de zones de rencontre (zones limitées à 20 km/h, ouvertes à tous les modes de transport et dans lesquelles les piétons sont prioritaires). Pour les conducteurs de véhicules électriques, une borne de recharge a également été installée place du marché.

**Faciliter les mobilités douces**

En lien avec ALM, la Ville poursuit son travail d’aménagement cyclable. La création récente d’une piste bi-directionnelle rue Hélène Boucher ou encore le prolongement de la voie verte, en cours de réalisation, en sont de bons exemples. Les transports en commun offrent également une réelle alternative à l’usage de la voiture individuelle. Saint-Barthélemy-d’Anjou est desservi par le réseau Irigo, qui maille le territoire. La ligne 2 relie la Venaiserie à Beaucouzé en passant par le centre d’Angers et celui de Saint-Barthélemy. En outre, 3 lignes supplémentaires (4, 7 et 11) desservent le nord de la commune (zone industrielle et campagne). Enfin, afin d’encourager l’utilisation des transports en commun, ALM a équipé les communes de l’agglomération de parcs à vélos installés à proximité d’abribus.

**Article p.-18**

Visuel place du vélo.JPG

**La place du vélo dans la Ville**

**L’un des engagements majeurs de la municipalité est de favoriser le développement des infrastructures cyclables et de promouvoir l’usage du vélo.** Dans cette optique, elle travaille en collaboration avec Angers Loire Métropole, pour renforcer ces aménagements.

Avec les 27,6 km de voies cyclables que compte la commune, le vélo a aujourd’hui toute sa place sur les routes bartholoméennes. Depuis plusieurs années, la Ville multiplie les aménagements avec ALM qui, au travers de son Plan Vélo, accompagne l’amélioration des axes métropolitains ainsi que le développement de parcs à vélos. Ces derniers, situés à proximité d’abribus, permettent aux usagers des transports en commun de laisser leur vélo le matin et de le récupérer le soir. Sur la commune, on recense 204 stationnements vélo, dont 32 boxes sécurisés, des abris collectifs pouvant accueillir une dizaine de vélos et 139 arceaux positionnés dans la ville.

**Le prolongement de la liaison verte**

Inaugurée en 2019, la voie verte reliant la petite gare à l’Est d’Angers permet d’offrir aux cyclistes et piétons une alternative « verte » et apaisée pour rejoindre le centre-ville d’Angers**.** Avec la création de 800 m de pistes cyclables unidirectionnelles et 700 m de voie verte supplémentaires, le prolongement de cette liaison douce permettra, d’ici fin 2025, de relier Angers à Pignerolle en empruntant uniquement des pistes cyclables et des voies partagées.

**Verbatim (p.18)**

Photo Nicolas J.

**Nicolas Jousseaume,  
Membre du Rucher Citoyen, groupe mobilités et déplacements**

*« Le Rucher Citoyen est porteur du projet sur la mobilité douce. Nous nous sommes concentrés dans un 1er temps sur les déplacements à vélo en effectuant des reconnaissances pour évaluer les difficultés éventuelles. Nous avons donc élaboré des parcours plus sécurisés et listé des points d’amélioration que nous avons exposés aux élus. Nous nous sommes ensuite focalisés sur le rond-point de la Cressonnière, qui est un nœud majeur d’entrée-sortie sur la commune et emprunté par des dizaines de milliers de véhicules chaque jour ! Avec le soutien des élus, notre projet est en cours d’étude auprès d’Angers Loire Métropole. Nous espérons voir aboutir et se concrétiser nos idées pour que notre démarche citoyenne porte ses fruits ».*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Photo Bernard Blin

**Questions (p. 19)**

**3 questions à Bernard Blin, conseiller délégué à la pratique des modes de déplacements doux**

**Quels sont les enjeux majeurs de la politique des mobilités ?**

28,7 %, c’était, au début de notre mandat, la part des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Nous ne réglerons pas tout à notre niveau, mais la commune, en lien avec Angers Loire Métropole, doit faire sa part pour aider à réduire ces émissions. De plus, un autre enjeu en matière de mobilité est celui lié aux personnes à mobilité réduite.

**Comment la Ville s’engage-t-elle sur la question des mobilités à Saint-Barthélemy-d’Anjou ?**

La question des mobilités est plurielle. Elle concerne l’ensemble des modes de déplacement, du piéton, au poids-lourd. Le rôle de la commune est de définir et hiérarchiser la place de chacun.

Avec l’évolution des pratiques, notre volonté est de favoriser les modes doux. Ces choix doivent néanmoins être partagés, d’où notre volonté de « construire avec ». Nous devons aussi veiller à ne pas oublier ceux qui n’ont pas d’autres choix que la voiture. Il faut donc faire preuve de pédagogie et concerter.

**Quelles sont les actions mises en place par la collectivité pour encourager la pratique des mobilités douces ?**

La principale action concrète et visible sont les travaux actuels de prolongation de la voie verte jusqu’au parc de Pignerolle. D’autres actions, moins visibles, existent, comme par exemple le forfait mobilité durable, proposé aux agents municipaux qui utilisent les mobilités douces pour venir travailler.

Photo Bernard Blin

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
**Article (p.19)**

Visuel bus

**MOBILITÉS : Les bons gestes, les bons réflexes, les bonnes infos !**

Le collectif Aînés du Village Pierre Rabhi organise un temps fort autour des mobilités, le mercredi 2 avril de 9h30 à 17h30, à la salle réception danse de la Gemmetrie. Tout au long de cette journée auront lieu des ateliers de sensibilisa­tion à la sécurité routière, au code de la route, aux gestes et aux postures adaptés à la conduite, à l’utilisation des outils numériques pour se déplacer ou encore des conseils pour réparer son vélo. L’objectif est de proposer une journée d’échanges et de partages pour s’informer, se sensibiliser et mieux comprendre les mobilités douces, réviser ses acquis et découvrir des clés pour bien se déplacer dans la ville, en sécurité. De nombreux partenaires seront présents sur différents stands pour informer et accompagner les usagers (Wimoov, Irigo, Néomobin…).

**À Saint-Barth, bougez comme vous voulez**

Cette journée sera l’occasion de dévoiler un document réalisé par la Ville pour aider à trouver comment se déplacer à Saint-Barthélemy-d’Anjou. Ce guide répertorie tous les types de transports qui existent sur la commune et informe sur les différents dispositifs mis en place sur le territoire. L’objectif est de sensibiliser et rendre accessible l’usage des différents modes de transport et d’encourager à utiliser un autre moyen que son véhicule personnel.

Entrée libre - Ateliers sur inscription au Village Pierre Rabhi par téléphone les mardis et jeudis de 9h à 11h au 02 41 96 12 60.

**Encart p.19**

En 2021, la ville figurait parmi les **5 meilleures villes du département au Baromètre Vélo** !

Donnez votre avis cette année sur le site <https://barometre.parlons-velo.fr>

+ data enquête vélo